

Le 28 août 2007

Par courriel et par messagerie

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800 place Victoria, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Carolina Rinfret
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2211, poste 3928
Télec. : (514) 289-3719
C. élec. : Rinfret.Carolina@hydro.qc.ca

OBJET: Demande du Transporteur afin de modifier ses tarifs et conditions des services
de transport à compter du 1^{er} janvier 2008
Votre dossier : R-3640-2007
Notre dossier: R000243 CR/FJM

Chère consoeur,

Conformément à la décision D-2007-101 de la Régie de l'énergie rendue le 24 août 2007, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») dépose par la présente les rapports des groupes de travail sur la réglementation de la performance du Transporteur et sur la politique de rabais et les services complémentaires pour les services de transport de point à point, avec les renvois pertinents à leurs annexes, respectivement sous les pièces HQT-3, Document 2 et HQT-13, Document 6.

Le Transporteur transmettra dans les meilleurs délais aux intervenants reconnus par la Régie les copies papier du présent dossier, incluant les pièces HQT-3, Document 2 et HQT-13, Document 6, alors que la Régie recevra une copie intégrale de chacun des rapports susmentionnés et huit (8) exemplaires papier des rapports sans les annexes.

Par ailleurs, une mise à jour de la liste des pièces sera incluse au dépôt des réponses du Transporteur aux demandes de renseignements de la Régie et des intervenants le 2 octobre prochain.

Souhaitant le tout conforme, veuillez agréer, chère consoeur, mes salutations les plus distinguées.



Carolina Rinfret

Pièces jointes